

ABC arbitrage Compte-rendu de l'assemblée générale mixte du 5 juin 2015

Réunie le vendredi 5 juin 2015 sous la présidence de Dominique Ceolin, président-directeur général, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société ABC arbitrage a adopté toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

L'assemblée fut l'occasion de détailler les conditions de réalisation du résultat 2014. Les cinq premiers mois 2015 présentent un rythme d'activité inférieur à celui de 2014 dans des conditions de marchés qui restent défavorables au groupe. Si le second semestre présente le même contexte difficile, les travaux de rationalisation menés par le groupe permettent néanmoins de confirmer sa volonté de présenter un résultat 2015 proche de celui de 2014.

Au cours de la période, le groupe ABC arbitrage a renouvelé le bail de ses locaux parisiens rue du 4 septembre à Paris dans le 2ème arrondissement, pour une nouvelle durée de 6 ans à partir du 1er janvier 2016.

Parmi les résolutions adoptées, l'assemblée ordinaire, après avoir approuvé les comptes, a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2014 un dividende de 0,40 euro par action ordinaire, équivalent au bénéfice net par action. Compte tenu de l'acompte de 0,20 euro par action détaché au mois de novembre 2014, le solde sur dividende 2014 s'élève à 0,20 euro par action. Le conseil d'administration qui s'est réuni postérieurement à l'assemblée générale a décidé de fixer à 4,65 euros le prix de réinvestissement, pour les actionnaires choisissant de percevoir tout ou partie de ce solde en actions ABC arbitrage. Pour mémoire le calendrier de distribution est le suivant :

- date de détachement : mercredi 1er juillet 2015,
- fin d'exercice de l'option : mercredi 15 juillet 2015 inclus,
- paiement ou inscription en compte des actions : jeudi 23 juillet 2015.

Confiante dans la capacité du groupe ABC arbitrage à poursuivre son développement et, compte tenu des fonds propres disponibles, l'assemblée générale a validé la distribution d'un montant de 0,20 euro par action, au plus tard le 31 décembre 2015, à prélever, par ordre de priorité, sur le compte "report à nouveau", le compte "autres réserves" et le compte "prime d'émission".

L'assemblée générale a décidé de renouveler les mandats de Dominique Ceolin, de Jean-François Drouets, de Sabine Roux de Bézieux et de la société ABC participation et gestion, en qualité d'administrateurs, tous pour une durée de quatre ans. Les mandats du cabinet DELOITTE en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire et du cabinet BEAS, co-commissaire aux comptes suppléant ont également été renouvelés pour une durée de six ans.

Lors de sa présentation, Dominique Ceolin a rappelé les engagements d'ABC arbitrage en matière de développement durable et a ainsi présenté à l'assemblée les nouveaux supports de communication, confirmant la politique de dématérialisation des documents d'information, engagée à l'occasion du 20ème anniversaire : un [rapport annuel 2014](#) digital favorisant l'interactivité ; une application mobile "[ABC arbitrage IR](#)" donnant un accès immédiat à toutes les informations financières utiles (dans un premier temps uniquement disponible sur l'App store d'Apple).

Pour conclure, Dominique Ceolin a confirmé le développement des 4 principaux axes du plan Ambition 2016 : recruter pour les métiers de recherche et développement, finaliser la mise en place des filiales en Irlande et à Singapour pour accroître la compétitivité du groupe, poursuivre le programme d'innovations sur de nouvelles classes d'actifs et consolider une offre de gestion pour compte de tiers diversifiée pour passer de 243M€ (encours au 1er mai 2015) à 400M€ à terme.